



Maremne Adour Côte-Sud

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 21 AVRIL 2008 A 19 HEURES 30
SALLE DE BURRY A SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE
(sur convocation du 15 avril 2008)**

Nombre de conseillers :
en exercice : 62
présents : 57
absents représentés : 5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 21 AVRIL 2008**

L'an deux mille huit, le vingt-et-un du mois d'avril à 19 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de Burry à Saint-Vincent-de-Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Eric KERROUCHE.

Présents : Messieurs Eric KERROUCHE, Hubert DOSBA, Mesdames Michèle LABEYRIE, Anne-Marie CANCOUËT, Messieurs Jean-Claude DARZACQ, Jean-Claude DAULOUÈDE, Jean-Luc DELPUECH, Madame Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ, Messieurs Alain LAVIELLE, Bernard RANDÉ, Ladislav de HOYOS, Arnaud LABORDE, Francis LAPÉBIE, Dominique TEÏLETCHÉ, Michel AMIEL, Jean-Pierre BÉNÉTRIX, Patrick BENOIST, Francis BETBEDER, Raymond BRETON, Pierre ÇABALOUÉ, Pascal CANTAU, Madame Agnès COUVREUX, Messieurs Benoit DARETS, Didier DEBLONDE, Madame Jocelyne DELORT, Monsieur Michel DESTENAVE, Madame Stéphanie DUBARRY, Messieurs Bernard DUBERT, Francis DUBERTRAND, Jean-Claude DUIZABO, Jean-François DUSSIN, Guy FRANÇOIS, Pierre FROUSTEY, François GUILLAMET, François GUILLOT, Dany JAMMES, Madame Marielle LABERTIT, Messieurs Patrick LACLÉDÈRE, Jean LADUCHE, Jean-Pierre LAHILLADE, Serge LAHILLADE, Alain LARRIEU, Michel LAUSSU, Madame Jacqueline LESBATS, Messieurs François MATHIO, Jean-Yves MONTUS, Guillaume MOUTRON, Madame Fabienne NOVION, Messieurs Sylvain OXARAN, Michel PENNE, Jérôme PETITJEAN, Philippe SARDELUC, Madame Hélène SARRIQUET, Messieurs Xavier SOUBESTRE, Bernard SUHUBIETTE, Mesdames Martine TARRICQ et Pierrette VIGNAUX.

Absents représentés : M. Jean-Claude SAUBION a donné pouvoir à Mme Jacqueline LESBATS, M. Hervé BOUYRIE a donné pouvoir à Mme Pierrette VIGNAUX, M. Lionel COUTURE a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Xavier DE LA SALLE a donné pouvoir à M. Patrick BENOIST, M. Jean-Pierre DUFAU a donné pouvoir à M. Eric KERROUCHE.

Secrétaire de séance : Madame Martine TARRICQ.

N° D'ORDRE	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEURS
1	ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2008	M. le Président et M. J-Claude Daulouède
2	MODIFICATIONS STATUTAIRES DES ARTICLES 8-5 ET 9-1	M. le Président
3	PROPOSITIONS DE REFONTE DES ATELIERS COMMUNAUTAIRES	M. le Président
4	REPRESENTANTS DE MACS DANS LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES, INTERCOMMUNALES ET DIVERSES	M. le Président
5	INFORMATIONS DIVERSES	M. le Président

Sur proposition du Président, Madame Martine TARRICQ est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

I – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2008

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président rappelle que le Budget Primitif 2007 s'équilibrait en recettes et en dépenses à 28 767 000 € en fonctionnement et à 11 694 000 € en investissement.

Il propose pour 2008 un budget qui s'équilibre à 27 500 000 € en fonctionnement et à 20 700 000 € en investissement.

Il signale qu'il s'agit d'un budget d'une année de renouvellement de mandat et que des réajustements pourront intervenir tout au long de l'exercice par voie de décisions modificatives.

Les principales dépenses concernent :

- les investissements de premier établissement de la desserte très haut débit de MACS à hauteur de 6 500 000 € pour lesquels le déploiement interviendra sur deux ans de mi 2008 à fin 2009,
- les travaux de voirie s'élèvent à 5 500 000 € dont 800 000 € en fonctionnement conformément à l'engagement de son prédécesseur en vue de réaliser un effort exceptionnel durant cet exercice budgétaire,
- les travaux de construction de l'Aygueblue s'exécutent conformément aux marchés de travaux initiaux qui s'élèvent à 11 700 000 €.

Il rappelle ensuite que les taux des quatre taxes sont identiques pour la cinquième année consécutive.

Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE expose ensuite à l'assemblée les orientations budgétaires 2008, rappelant en préambule qu'il s'agit d'« orientations » et que les sommes évoquées sont prévisionnelles et susceptibles d'évolutions pendant la phase de préparation budgétaire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les charges à caractère général s'élevant à 2 190 000 € (2 300 000 € au BP 2007) comprennent notamment le marché de voirie concernant l'entretien des dépendances routières et l'hydrocurage, les honoraires du Centre Régional d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE) pour les relevés de voirie, la reconduction du marché avec les Francas des Landes pour 2008, le projet de charte territoriale, la communication de MACS et les manifestations culturelles.

Diminution des charges de personnels → 1 820 000 € soit - 1 870 000 € / BP 2007

- Transfert au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de MACS à compter du 01/01/08 des personnels administratifs et infirmiers (6 agents) ainsi que des 130 agents sociaux du service aide à domicile (Création du CIAS de MACS le 01/09/07 avec mise en place du budget à compter du 01/01/08)
- Prévisions d'emplois nouveaux à propos desquels le Président répond à Monsieur Jérôme Petitjean que l'atelier Ressources Humaines sera chargé de faire des propositions, après avoir effectué un état des lieux des services et de leurs besoins, de même en matière de régime indemnitaire.

L'attribution de compensation est inchangée par rapport à 2007 : 6 844 500 €

Les charges de gestion courante → 11 302 817 € soit + 1 715 400 € / BP 2007

- Reversement au budget du CIAS de 1 100 000 € au titre du service aide à domicile pour la période du 01/09/07 au 31/12/07 de la dotation APA, des remboursements des caisses de retraite ainsi que des produits des régies prestataires et mandataires perçus par le budget général de MACS
- Contribution SITCOM : 7 680 000 € en 2008 soit + 250 000 € / BP 2007.
Monsieur Jean-François Dussin répond sur ce point à Monsieur François Mathio que cette majoration résulte de l'augmentation du tonnage de la collecte et de commandes de sacs poubelles.
- Conservatoire de Musique des Landes : 400 000 € en 2008 idem 2007
- Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels : 64 000 € en 2008 soit + 9 000 € / BP 2007
- Contribution au Pays ALO : 53 500 € soit + 8 000 € par rapport à 2007 compte tenu de l'augmentation de la population de la communauté
- EPFL : 447 000 € en 2008 soit + 40 000 € / BP 2007
- Participation au budget annexe de l'Aygueblue : 602 000 €
- Participations pour logement social : 150 000 € en 2008 pour 300 000 € en 2007.
En réponse à Monsieur Didier Deblonde, le Président indique qu'il s'agit d'une provision moins importante certes que celle de l'année passée mais susceptible de répondre aux besoins de l'année 2008 au regard des demandes des communes à ce jour.
- Subventions aux associations : 560 000 € en 2008 pour 500 000 € en 2007
*Monsieur Guy François constatant une hausse des crédits affectés aux subventions de l'ordre de 12% souhaite qu'ils soient attribués prioritairement aux associations oeuvrant en faveur des jeunes et de la sécurité civile.
Le Président lui répond que cette somme ne sera pas forcément consommée dans l'année et que les ateliers concernés devront dès leurs premières réunions de travail reprendre ou compléter les règlements d'attributions des subventions en matière culturelle et sportive avec les critères d'éligibilité s'y rapportant.*

Les charges financières augmentent de 50 000 €

La dotation aux amortissements passe de 109 000 à 159 000 €

Le virement à la section d'investissement s'élève à 4 900 000 € ce qui représente une augmentation de 1 500 000 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Diminution des produits des régies correspondant au transfert de la régie aide à domicile au budget du CIAS : - 590 000 €

Régies : Manifestations Culturelles, Gens du voyage, Ami, Tourisme, Hôtels sociaux, pour un total de 144 000 € en 2008.

Les impôts et taxes à taux inchangés s'élèvent à 18 200 000 € en 2008 soit + 200 000 € / 2007.

Le Président indique à Monsieur Francis Betbeder que la TPU de MACS n'est pas concernée par la réforme de la taxe professionnelle en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007 et que les bases de TP communautaires ne seront pas écartées tant que la communauté maintiendra son taux unique de 11,52 % pendant la période de lissage. Il ajoute qu'une énième réforme de la TP est toutefois à l'étude.

Les dotations (DGF et de compensation) s'élèvent à 5 000 000 € soit + 168 000 € / 2007 (DGF + 5% et dotation de compensation + 1%).

Les subventions et participations diminuent de 650 000 € par rapport au réalisé 2007, la dotation globale APA et la participation des caisses de retraites étant désormais encaissées par le budget du CIAS.

Participation du CIAS à MACS : 912 200 € correspondant au remboursement des salaires des personnels du service aide à domicile payés par MACS de septembre 2007 à janvier 2008.

Le résultat reporté diminue de 690 000 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2008

Total des restes à réaliser au 31/12/2007 : 4 120 391,12 €

448 520,00 €	Centre technique
95 008,17 €	Siège MACS
1 209 562,45 €	Subventions d'équipement
46 706,19 €	Matériel bureautique et informatique MACS
150 000,00 €	Etudes centre de musique Tyrosse
151 152,33 €	OPAH MACS 1 / MACS 2 / SCOT
59 507,97 €	Achats véhicules utilitaires
1 698 457,79 €	Voirie 2007/Voirie d'urgence/signalisation
49 770,78 €	Réseau câblé / ADSL / Très haut débit
49 082,18 €	Panneaux lumineux
80 000,00 €	Etudes/Rénovation d'ouvrages d'art
50 000,00 €	Etudes pistes cyclables
32 623,26 €	Tourne à gauche ZAE de MACS à Josse

Inscriptions 2008 :

Subventions d'équipements → 1 480 000 €

Fonds de concours	→	300 000 €
Etudes et travaux pour très haut débit	→	6 580 000 €
SCOT	→	5 000 €
Panneaux lumineux	→	50 000 €
Matériel bureautique et informatique	→	55 000 €
Centre de Musique de MACS	→	50 000 €
Signalisation verticale et horizontale	→	260 000 €
Programme voirie 2008	→	3 000 000 €
Prestations SIG	→	100 000 €
Aménagement RD 652 Vieux-Boucau	→	300 000 €

Le rapporteur indique que les subventions d'équipement aux organismes publics comprennent les participations :

- *de MACS au département au titre des créations de giratoires et d'aménagements divers sur les routes départementales du territoire pour lesquels les conventions correspondantes sont intervenues entre MACS et le Conseil général courant 2007 début 2008,*
- *de MACS aux communes dans le cadre de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage.*

Monsieur Serge Lahillade interroge le Président sur la durée des travaux concernant la desserte très haut débit de MACS ainsi que sur l'opportunité de les engager alors que des zones blanches subsistent encore sur le territoire.

Le Président lui répond que le délégataire, LD Collectivités, dispose de 16 mois de la mi 2008 à fin 2009 pour réaliser l'ensemble des travaux et des prestations prévus dans le contrat de délégation de service public.

La couverture des zones blanches dans le contrat de délégation de service public est un axe prioritaire au même titre que la desserte des zones d'activités économiques et de l'ensemble des mairies du territoire en fibre optique et que l'obtention de services et de tarifs compétitifs semblables à ceux qui se pratiquent dans les grandes agglomérations.

Il ajoute concernant plus particulièrement les zones blanches qu'un service minima de 2 mégabits symétriques sera garanti soit par des technologies filaires et/ou hertziennes (WIMAX) qui permettront un taux de couverture de 99,8 % de la population de MACS.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Total des restes à réaliser au 31/12/2007 : 1 592 265,51 €

45 000,00 €	SCOT
430 985,79 €	Subventions des communes (pistes cyclables, aménagement giratoire, dépassement des moyennes voirie 2005, travaux hors compétence MACS, remboursement panneaux lumineux)
83 091,00 €	Subventions du département (tourne à gauche ZAE de MACS à Josse et aide à la voirie 2007)
1 033 188,72 €	Emprunt

Inscriptions 2008 :

FCTVA	→	500 000,00 €
Affectation résultats	→	5 348 706,02 €

Subvention de l'Etat pour OPAH MACS II	→	10 283,00 €
Subvention Conseil Régional OPAH MACS I et II	→	33 941,00 €
Subvention Conseil Régional(Très Haut Débit)	→	1 500 000,00 €
Subvention FEDER (Très Haut Débit)	→	1 000 000,00 €
Participations communes aménagements voirie	→	200 000,00 €
Subvention pour aménagement RD Conseil Général	→	170 000,00 €
Subvention voirie Conseil Général en annuités	→	25 000,00 €
Emprunt	→	5 250 000,00 €
Amortissement des immobilisations	→	159 000,00 €

Le Président indique à propos du très haut débit que la charge de MACS compte tenu des subventions attendues du FEDER et de la Région Aquitaine devrait représenter conformément aux prévisions initiales 3 000 000 d'euros environ, soit l'équivalent d'un programme voirie, ce qui correspond à ce que l'on retrouve en moyenne sur le territoire national.

2 – MODIFICATIONS STATUTAIRES DES ARTICLES 8-5 et 9-1 DES STATUTS DE MACS

Rapporteur : Monsieur le Président

A – Article 8-5

Le Président rappelle à l'assemblée que l'article 8-4 fixe le nombre de délégués des communes par tranche de population et que l'article 8-5 indique la représentation communautaire des communes en fonction de leurs populations respectives.

Le Président propose pour éviter de modifier le tableau figurant à l'article 8-5 des statuts lors de chaque recensement des populations des communes, de ne conserver que la colonne « représentation au conseil communautaire » qui traduit les tranches de population dont les communes font partie.

La modification proposée de l'article 8-5 des statuts est la suivante :

8.5) –au sein du conseil communautaire, la représentation des communes est la suivante :

COMMUNES	Représentation au conseil communautaire
ANGRESSE	2
AZUR	2
BENESSE MAREMNE	2
CAPBRETON	5+1
JOSSE	2
LABENNE	3+1
MAGESCQ	2
MESSANGES	2
MOLIETS ET MAÂ	2
ORX	2
SAINT GEOURS DE MAREMNE	3
SAINT JEAN DE MARSACQ	2
SAINT MARTIN DE HINX	2
SAINT VINCENT DE TYROSSE	4+1
SAINTE MARIE DE GOSSE	2
SAUBION	2
SAUBRIGUES	2
SAUBUSSE	2

SEIGNOSSE	3
SOORTS HOSSEGOR	3
SOUSTONS	4+1
TOSSE	3
VIEUX BOUCAU	2
	62

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur cette modification ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

B – Article 9-1

Le Président expose que l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales stipule que « (...) le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci ».

Le choix du nombre de vice-présidents relève légalement de la seule compétence de l'assemblée communautaire qui prime sur les dispositions de l'article 9-1 des statuts de MACS concernant la composition du bureau.

Le Président propose à l'assemblée pour qu'elle mette son article 9-1 des statuts actuels en conformité avec l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, de l'abroger et de lui substituer l'article 9-1 nouveau ci-après :

9.1) Composition du bureau de la Communauté de communes :

La composition du bureau est fixée par délibération de l'assemblée communautaire conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

L'ensemble des dispositions le concernant figurent dans le règlement intérieur de la Communauté de communes.

Monsieur François Mathio lui fait observer qu'à son avis l'assemblée aurait dû procéder à cette mise en conformité avant l'élection du bureau en séance du 17 avril et qu'avec ses collègues Mesdames Jocelyne Delort et Stéphanie Dubarry, il ne participera pas au vote.

Le Président lui répond que la loi attribue clairement la compétence en la matière à l'assemblée communautaire, qu'elle s'impose aux statuts et que cette lecture est également celle du service du contrôle de la légalité qui a été consulté.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur cette modification.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, par 59 voix pour et 3 non participations au vote de Mesdames Jocelyne Delort, Stéphanie Dubarry et Monsieur François Mathio,

Décide d'approuver la modification statutaire de l'article 9-1 des statuts de MACS dans le cadre de sa mise en conformité avec l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Le Président indique ensuite qu'un projet de délibération communale type approuvant les deux modifications précitées des articles 8-5 et 9-1 sera transmis aux communes qui disposeront d'un délai de 3 mois pour les adopter.

3 – PROPOSITION DE REFONTE DES ATELIERS COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président propose d'organiser les ateliers communautaires de MACS en trois pôles regroupant 12 ateliers avec un responsable et son suppléant par atelier, la présidence de ces ateliers revenant de droit au Président de la communauté.

Les projets d'ateliers avec leurs responsables sont les suivants :

Pôle organisation interne

Responsable

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 1. Budgets et affaires financières | Jean-Claude DAULOUÈDE |
| 2. Ressources humaines | Bernard RANDÉ |

Pôle développement local

- | | |
|---|---------------------|
| 3. Développement économique | Jean-Claude DARZACQ |
| 4. Tourisme | Ladislas de HOYOS |
| 5. Emploi, insertion, action sociale | Michèle LABEYRIE |
| 6. Aménagement du territoire et protection de l'environnement | Jean-Luc DELPUECH |
| 7. Infrastructures, voiries, SIG | Jean-Claude SAUBION |

Pôle vie sociale

- | | |
|---|--------------------------|
| 8. Enfance, jeunesse | Anne-Marie CANCOUËT |
| 9. Sports et loisirs | François GUILLOT |
| 10. Culture, communication, manifestations communautaires | M-Hélène FORÇANS-GAUJACQ |
| 11. Gens du voyage et logement social | Alain LAVIELLE |
| 12. Affaires sociales | Hubert DOSBA |

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur cette proposition qu'elle approuve à l'unanimité ainsi que la création des deux groupes de travail ci-après dont elle désigne leurs responsables respectifs :

- | | |
|------------------------------|--------------------|
| - Groupe de travail littoral | Pierre FROUSTEY |
| - Groupe de travail ruralité | Francis DUBERTRAND |

Ces deux groupes seront amenés à se rencontrer régulièrement.

Le Président propose aux délégués de se donner les règles suivantes afin de réguler au mieux les inscriptions :

- 15 délégués maximum par atelier
- possibilité pour un délégué de s'inscrire dans plusieurs ateliers
- possibilité pour plusieurs délégués d'une même commune de s'inscrire dans un même atelier.

Les inscriptions multiples ne devant pas générer de dépassement de l'effectif de 15 délégués par groupe de travail, il est donc souhaitable que les délégués d'une même commune s'accordent sur leur répartition entre les divers ateliers.

L'assemblée approuve ces propositions ainsi que la désignation des suppléants en interne par les membres de chaque atelier.

La Président indique en réponse à Monsieur Dominique Teiletche que l'éventuelle participation de conseillers municipaux non délégués communautaires sera examinée lors de l'établissement du règlement intérieur, que les ateliers sont calqués sur les compétences de MACS et que les nouvelles technologies, parmi lesquelles la desserte très haut débit du territoire, peuvent relever de l'atelier développement économique.

Il ajoute que des réajustements tenant compte des observations issues des ateliers pourront être effectués en début de mandat.

Le Président invite ensuite les délégués, de manière collective et par commune de préférence, ou individuelle, à faire part de leurs souhaits à l'administration communautaire pour la fin de semaine par tous moyens à leurs convenances afin de procéder lors de la séance de lundi 28 avril à la mise en place de ces ateliers et groupes de travail.

4 – REPRÉSENTANTS DE MACS DANS LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES INTERCOMMUNALES ET DIVERSES

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président passe en revue la liste des instances communautaires et internes diverses dans lesquelles la communauté devra élire ses représentants, suivant les cas au scrutin majoritaire ou à la représentation proportionnelle et celle des instances intercommunales et externes diverses dans lesquelles la communauté devra également élire ses représentants au scrutin majoritaire dans tous les cas.

Monsieur Alain Lavielle est reconduit à l'unanimité par l'assemblée communautaire dans ses fonctions de correspondant de MACS auprès du Service Départemental de la Sécurité Routière ainsi que dans ses fonctions de référent de MACS auprès de l'administration pour tout ce qui concerne l'accueil et la gestion des gens du voyage.

En réponse à Monsieur Serge Lahillade constatant l'absence de délégués de MACS à Natura 2000 pour le secteur des Barthes, Monsieur Francis Betbeder répond que les communes concernées adhèrent à l'association « Landes nature » qui les représente auprès de Natura 2000.

Le Président invite ensuite les délégués, de manière collective et par commune de préférence, ou individuelle, à faire part de leurs souhaits à l'administration communautaire par tous moyens à leur convenance afin de procéder lors de la séance du lundi 28 avril à l'élection des délégués de MACS dans ses instances.

5 – INFORMATIONS DIVERSES

Le Président expose qu'il a reçu une requête cosignée de Mesdames Jocelyne Delort, Stéphanie Dubarry et de Monsieur François Mathio lui demandant de siéger au sein de l'assemblée par affinités.

Le Président leur répond que leur demande sera examinée dans le cadre de la mise en place du règlement intérieur de MACS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

La secrétaire

Le Président

Martine TARRICQ

ERIC KERROUCHE